

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION (CGL)

AUTOSTAR 2B LOCATION

Campo Vallone, Lieu-dit, ZI de Tragonne lot 1, 20620 Biguglia, France

SIREN : 917 448 367 00024

Version en vigueur au 01 janvier 2026

Article 1 – Conditions d'éligibilité du conducteur

Le locataire déclare être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité, conforme à la réglementation française.
AUTOSTAR 2B LOCATION se réserve le droit d'appliquer un supplément pour les conducteurs novices.

Article 2 – Caution et garantie financière

Une garantie financière est exigée sous forme d'empreinte bancaire lors de la remise du véhicule (500 € à 3000 €). Aucun dépôt en espèces n'est accepté.

Article 3 – Assurance et franchise

Les véhicules sont assurés conformément à la législation. Une franchise de 1800 € à 3000 € reste à la charge du locataire en cas de sinistre responsable.

Article 4 – Rachat de franchise

Une option de rachat de franchise peut être souscrite lors de la conclusion du contrat.

Article 5 – Obligations du locataire

Le locataire s'engage à une utilisation conforme du véhicule et à sa restitution en bon état. Tout manquement autorise la conservation de la caution.

Article 6 – Restitution, état, carburant

Des frais de nettoyage (80 € à 150 €) et le carburant manquant (2,50 €/L) pourront être facturés.

Article 7 – Sinistre

Tout sinistre doit être déclaré sans délai. Toute omission engage la responsabilité du locataire.

Article 8 – Retard de restitution

Tout retard entraîne une facturation de 10 € par heure entamée.

Article 9 – Immobilisation

Toute immobilisation imputable au locataire sera facturée sur la base du tarif journalier.

Article 10 – Perte ou détérioration de clé

La perte ou détérioration des clés sera facturée, incluant l'immobilisation.

Article 11 – Annulation

Toute réservation est ferme et définitive. **Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation.**

Article 12 – Acceptation

La signature du contrat vaut acceptation sans réserve des présentes conditions.